



9446 - Il priaït durant trois ans sans jamais avoir fait ses grandes ablutions

question

Question : Quand j'ai atteint l'âge de la puberté, je ne savais pas que les grandes ablutions (bain rituel) étaient nécessaires. C'est pourquoi je suis resté trois ans sans les faire. Par la suite, j'en ai appris le caractère obligatoire. Ma question est la suivante : qu'est ce que je dois faire des prières accomplies pendant ce temps ? Dois-je les refaire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Chaque fois que vous décelez des traces de spermes sur vos vêtements, vous devez prendre un bain rituel, même si vous ne vous souvenez pas d'avoir fait un rêve au cours duquel vous avez émis du sperme. Tout musulman qui se réveille et découvre une souillure sur son vêtement, ses cuisses ou son lit, doit prendre un bain rituel, même s'il ne se souvient pas d'avoir fait un rêve au cours duquel il aurait émis du sperme, car la seule sortie du sperme est une cause valable pour procéder aux grandes ablutions. Si l'on fait un rêve qui n'a pas été suivi de la sortie d'un liquide quelconque, cela n'entraîne pas la nécessité du bain rituel. C'est comme si vous disiez : j'ai vu au cours d'un rêve que j'ai couché avec une femme, mais à mon réveil, je n'ai trouvé aucune trace de sperme ni sur mon corps ni sur mes vêtements ni sur mon lit..

Quant à votre affirmation que vous priez depuis trois ans sans avoir pris un bain rituel, votre devoir et celui de vos semblables sont de vous renseigner. A ce propos le très haut dit :

Demandez donc aux gens du rappel si vous ne savez pas. (Coran,16 :43)

Vous n'avez aucune excuse auprès d'Allah. Car Allah vous a donné la santé et la paix et vous a doté de la raison et vous a donné l'ordre de vous renseigner. Aussi ne vous est-il pas permis d'adorer Allah sur la base de l'ignorance et de l'égarement. En effet, Adorer Allah sur la base de



l'ignorance et de l'égarement est la voie des Chrétiens. Ne lisez vous pas la Fatiha tous les jours dans vos prières : **Guide- nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés.** (Coran,1,6-7)

Ceux qui ont encouru la colère divine sont les Juifs qui n'appliquent pas leur savoir. Quant aux égarés ce sont les Chrétiens qui adorent Allah sur la base de l'ignorance et de l'égarement. Il en est de même du musulman qui adore Allah sur la base de l'ignorance et de l'égarement ; il fait partie lui aussi des égarés. Certains ulémas disent : tout uléma corrompu ressemble aux Juifs et tout dévot musulman dévoyé ressemble aux Chrétiens.

En ce qui vous concerne, vous devez craindre Allah et lui rester attentif et multiplier les prières surérogatoires. Certains ulémas vous imposent le rattrapage des prières des trois années en question. Mais étant donné que votre comportement était dû à l'ignorance, et vu l'importance du nombre des prières à répéter, j'espère que vous n'aurez aucune gêne à ne pas les refaire, mais multipliez les prières surérogatoires. S'il était possible de refaire lesdites prières, ce serait l'idéal, mais vous pouvez y substituer une multitude de prières surérogatoires comme l'affirme un groupe d'ulémas. La question est controuversée. Allah le sait mieux.